

Facilité de Caisse par disposition

Notice explicative adéquate conformément à l'article 1 et 2 de la Directive N°3/W/2022

Votre Banque fait son maximum pour que ce document donne un bon reflet des principaux types de crédit, en cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime

INFORMATIONS BANCAIRES

CaixaBank, S.A., Succursale au Maroc

SIÈGE SOCIAL : 179 BOULEVARD ANFA,
CASABLANCA

TELEFONO: +212522979350

SITE INTERNET: WWW.CAIXABANK.MA

ADRESSE E-MAIL: 7819@CAIXABANK.COM

QU'EST-CE QUE LA FACILITÉ DE CAISSE PAR DISPOSITION

La Facilité de caisse par disposition est un contrat qui permet au Client d'obtenir de la Banque la mise à disposition d'une ligne de crédit - en Dirhams ou dans une devise autre que le Dirhams (dollars ou euros) dans des cas particuliers - nécessaire pour faire face à ses besoins en fonds de roulement, avec l'obligation de rembourser le montant les sommes versées à titre de capital et de payer les intérêts, frais et commissions y afférents dans les conditions et selon les modalités fixées au contrat.

Le compte créditeur de provisions peut également être « non engagé ». Dans ce cas, la Banque peut révoquer, à sa discrétion, l'utilisation de la ligne de crédit accordée et donc refuser de décaisser les fonds.

Le Client peut utiliser la somme d'argent - dans la limite du montant maximum de la ligne de crédit convenue avec la Banque - en une solution unique ou à travers de multiples usages et restituer cette somme en remboursant les sommes versées par la Banque.

Le Client doit rembourser chaque somme versée en capital en une somme forfaitaire à l'échéance et payer - selon la périodicité établie dans le contrat et dans la demande d'utilisation - les intérêts calculés sur le montant du capital utilisé et la durée de chaque utilisation ainsi qu'une commission sur le montant disponible de la ligne de crédit accordée.

Chaque somme versée par la Banque en faveur du Client pourra être rémunérée avec intérêts :

- taux fixe : dans ce cas le taux d'intérêt est le même pendant toute la durée du crédit
- taux variable : dans ce cas, le taux d'intérêt varie en fonction de la performance d'un paramètre spécifiquement indiqué dans le contrat.

Principaux risques

Les principaux risques comprennent les suivants :

- dans le cas d'un prêt à taux variable : possibilité de modifier le taux d'intérêt à la hausse par rapport au taux calculable au moment du décaissement ;
- dans le cas d'un prêt à taux fixe : impossibilité de bénéficier des éventuelles baisses des taux d'intérêt du marché qui influencent le paramètre de calcul du taux variable ;

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

COMMISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Commission d'ouverture > Commission de disponibilité 	<ul style="list-style-type: none"> > Négociation avec le client
INTERETS	<ul style="list-style-type: none"> > Taux d'intérêt annuel nominal 	<ul style="list-style-type: none"> > Le taux d'intérêt est déterminé en ajoutant la valeur du paramètre d'indexation à l'écart. Si le Paramètre d'Indexation est négatif, pour la période d'application correspondante le taux appliqué sera égal au Spread.
	<ul style="list-style-type: none"> > Paramètre d'indexation 	<ul style="list-style-type: none"> > Indice de référence correspondant à la devise du contrat et à la date d'expiration des factures
	<ul style="list-style-type: none"> > Taux d'intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> > Selon négociation avec le client (variable ou fixe)
	<ul style="list-style-type: none"> > Critère de calcul des intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> > 360/360
	<ul style="list-style-type: none"> > Liquidation d'intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> > Mensuelle-trimestrielle-semestrielle ou annuelle
	<ul style="list-style-type: none"> > Intérêts de retard 	<ul style="list-style-type: none"> > 2% de plus que les intérêts de crédits
REMBOURSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> > Date de remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> > A durée déterminée > A durée indéterminée > Annuel avec tacite reconduction
CHARGES FISCALES	<ul style="list-style-type: none"> > TVA 	<ul style="list-style-type: none"> > Selon la loi en vigueur.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Envoi de Documents de l'opération sous format papier 	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> > Envoi de Documents de l'opération sous format Electronique 	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> > Aide au niveau de financement 	<ul style="list-style-type: none"> > Les différents pouvoirs publics au Maroc offrent des aides au niveau du financement et/ou la garantie aux entreprises > Pour plus d'informations sur le sujet, merci de visiter les sites dédiés

RESILIATION ET GARANTIES

Résiliation du contrat

Conformément aux dispositions du contrat, la Banque a le droit de résilier le contrat si l'un des événements indésirables prévus par le contrat se produit et d'exiger le remboursement immédiat de toute somme qui lui serait due par le Client.

La Banque a le droit de modifier unilatéralement les conditions contractuelles, lorsque cela est prévu contractuellement et uniquement en cas de motif justifié, moyennant notification au Client avec un préavis minimum de 2 (deux) mois. Ces modifications sont réputées approuvées si le Client ne se retire pas du contrat à la date fixée pour l'application correspondante.

Durée maximale de clôture de la relation contractuelle

En cas de résiliation et sauf convention contraire, les parties procéderont à la liquidation de la relation dans un délai de 15 Jours Ouvrés à compter de la survenance de l'effet de résiliation.

Principale Garantie :

Caution solidaire et personnelle de la maison mère

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES

Nous nous engageons après réception du dossier complet, à vous rendre une réponse quand à l'issue de votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables maximum.

Nous vous informons que CaixaBank S.A. Succursale au Maroc met à la disposition de ses clients un canal destiné à recueillir les *signalements externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité.*

Les clients peuvent soumettre leurs communications via courrier postal en envoyant une lettre au responsable du bureau à l'adresse suivante : Caixabank S.A. Succursale au Maroc 179 Boulevard ANFA.

Les canaux alternatifs suivants sont également mis à la disposition des clients: par téléphone au 0522-97-93-50 ou directement en agence, de 8h à 16h30, en contactant le chargé d'Affaires.